

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**

*Demande d'approbation du Plan  
d'approvisionnement 2014-2023;*

**No: R-3864-2013**

**HYDRO-QUÉBEC**  
Demanderesse

- ET -

**OPTION CONSOMMATEURS**  
Intéressée

---

**DEMANDE D'INTERVENTION D'OPTION CONSOMMATEURS**

---

**AU SOUTIEN DE SA DEMANDE, OPTION CONSOMMATEURS EXPOSE  
RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT:**

**I. PRÉSENTATION DE LA DEMANDERESSE ET DE SON INTÉRÊT**

1. Option consommateurs (« OC ») a été constituée en 1983. Elle a succédé à l'Association coopérative d'économie familiale de Montréal qui existait depuis 1967. Elle est une association coopérative de défense et de promotion des droits des consommateurs à l'échelle nationale.
2. OC s'intéresse activement aux questions reliées à la facture énergétique. À cet effet, elle intervient régulièrement auprès des distributeurs d'énergie pour faciliter la conclusion d'ententes relatives au règlement de comptes en souffrance de clients. Elle offre aussi un service d'aide et de support technique aux consommateurs qui désirent loger une plainte auprès des entreprises de services publics.
3. Elle gère différents projets d'intervention en efficacité énergétique auprès des ménages à faible revenu de Montréal depuis septembre 1996.
4. Depuis décembre 1997, elle est intervenue fréquemment auprès de la Régie de l'énergie dans le cadre des audiences concernant les activités d'Hydro-Québec et ce, tant dans ses activités de distribution que dans ses activités de transport. Son statut d'intervenante fut reconnu à maintes reprises par la Régie et ses interventions furent jugées utiles et pertinentes.

5. Sa place d'affaires ainsi que ses coordonnées sont les suivantes :

Adresse : Option consommateurs  
50, rue Ste-Catherine Ouest, Bureau 440  
Montréal (Québec), H2X 3V4

Téléphone : 514-598-7288  
Télécopieur : 514-598-8511  
Courriel : energie\_regie@option-consommateurs.org

## **II. COMMUNICATIONS**

6. OC demande que toute communication avec elle en rapport avec le présent dossier soit acheminée à son procureur ainsi qu'à l'analyste externe d'OC :

Me Éric David  
Belleau Lapointe, s.e.n.c.r.l.  
306, Place d'Youville, Bureau B-10  
Montréal (Québec) H2Y 2B6

Téléphone : 514-987-6681  
Télécopieur : 514-987-6886  
Courriel : edavid@belleaulapointe.com

M. Jules Bélanger  
Institut de recherche en économie contemporaine  
1030, rue Beaubien Est, Bureau 103  
Montréal (Québec) H2S 1T4

Téléphone : 514-380-8916  
Télécopieur : 514-380-8918  
Courriel : julesbelanger@irec.net

## **III. MOTIFS À L'APPUI DE L'INTERVENTION**

7. À titre d'organisme voué à la défense des intérêts des consommateurs résidentiels, OC possède un intérêt général en matière de tarification et de réglementation de l'électricité.
8. Au fil des ans et afin de défendre les intérêts des consommateurs résidentiels, OC est intervenue régulièrement devant la Régie de l'énergie, entre autres, dans les dossiers R-3470-2001, R-3550-2004 et R-3648-2007 relatifs à l'approbation des plans d'approvisionnement d'Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (le « Distributeur »).
9. OC possède également un intérêt direct à intervenir au présent dossier puisque les stratégies d'approvisionnement du Distributeur incluses dans sa demande d'approbation auront un impact sur les tarifs supportés par les consommateurs résidentiels.

10. OC, par son intervention dans le présent dossier, souhaite représenter et promouvoir les intérêts des consommateurs résidentiels.

#### **IV. SUJETS, ENJEUX ET CONCLUSIONS RECHERCHÉES**

11. Suite à l’étude préliminaire de la demande du Distributeur et à l’émission de la décision D-2013-183, OC entend traiter des sujets suivants :
- a. La prévision de la demande et les besoins en énergie et en puissance à moyen et long terme. La prévision de la demande sert de fondement au développement des stratégies d’approvisionnement du Distributeur. OC note l’évolution importante des prévisions des besoins énergétiques inscrites à la présente demande par rapport au dernier plan d’approvisionnement. La diminution cumulative entre les deux plans se chiffre à 71,3 TWh sur la période 2014-2023 (B-0005, p. 5.). OC souhaite s’assurer de la justesse des prévisions en examinant, notamment, la méthode prévisionnelle et les éléments contextuels sur lesquels elle repose.
  - b. Les approvisionnements existants et nouveaux ainsi que les stratégies d’équilibre offre-demande. OC constate la croissance du nombre de contrats d’approvisionnements postpatrimoniaux à long terme à l’intérieur du portefeuille du Distributeur, parmi lesquels plusieurs correspondent à des blocs d’énergie éolienne ou de biomasse fixés par le gouvernement du Québec (B-0005, p. 22). OC souhaite examiner les approvisionnements existants et projetés ainsi que les stratégies d’équilibre offre-demande en énergie et en puissance afin qu’elles minimisent les coûts pour la clientèle résidentielle et qu’elles garantissent une gestion optimale des surplus énergétiques;
  - c. La gestion des risques et la fiabilité des approvisionnements. OC désire se pencher sur la gestion des risques liés aux fluctuations de la demande et des prix de l’électricité, au non-respect des quantités contractuelles et au défaut des contreparties afin de s’assurer que les meilleures options sont retenues par le Distributeur. Par ailleurs, OC souhaite examiner la fiabilité des approvisionnements en étudiant les moyens pris par le Distributeur pour satisfaire les différents critères de fiabilité.
12. En conséquence, OC présente ci-dessous les moyens qu’elle estime nécessaires pour appuyer sa participation en l’instance (la présentation détaillée des coûts et les pièces au soutien du budget estimé se trouvent en annexe de la présente demande d’intervention).

#### **V. PARTICIPATION ET BUDGET**

13. De manière générale, OC entend déposer des demandes de renseignements afin d’obtenir des précisions et approfondir sa compréhension de la preuve de la demanderesse; elle pourrait également procéder à des contre-interrogatoires si cela lui apparaît nécessaire et présentera une argumentation finale qui précisera les conclusions qu’elle recherche dans le présent dossier.
14. Par ailleurs, OC tient à souligner qu’elle tentera de coordonner sa participation avec les autres intervenants qui partagent ses préoccupations.

**a) Représentation**

15. OC a retenu les services de Me Éric David de la firme Belleau Lapointe, s.e.n.c.r.l. pour la représenter dans la présente instance. La rémunération demandée pour le procureur reflète l’expérience de ce dernier et s’appuie sur le *Guide de paiement 2012* (p. 6).

**b) Analyse**

16. OC a retenu les services de Jules Bélanger de l’Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC) pour l’assister dans l’examen du présent dossier et pour rédiger un mémoire sur les sujets identifiés au paragraphe 11 de la présente demande d’intervention. La rémunération demandée pour l’analyse reflète son expérience et s’appuie sur le *Guide de paiement 2012* (p. 6).

**c) Expertise**

17. OC a retenu les services de M. William O. Harper de la firme Ecoanalysis Consulting en tant qu’expert-conseil pour l’assister dans l’élaboration de sa preuve concernant le Plan d’approvisionnement 2014-2023, plus précisément concernant les sujets identifiés au paragraphe 11 de la présente demande d’intervention. La rémunération demandée pour l’expert-conseil reflète son expérience et s’appuie sur le *Guide de paiement 2012* (p. 6).

POUR CES MOTIFS, PLAISE À LA RÉGIE :

**ACCUEILLIR** la présente demande d’intervention;

**ACCORDER** le statut d’intervenante à Option consommateurs.

Montréal, le 10 décembre 2013

(s) Belleau Lapointe

---

**BELLEAU LAPOINTE, S.E.N.C.R.L.**  
Procureurs d’Option consommateurs